Jean-Jacques Rousseau
EXTRAIT Du N° 37 DE L'ANNÉE LITTÉRAIRE 1780
in *Collection complète des oeuvres*, Genève, 1780-1789, vol. 15, in-4°

édition en ligne www.rousseauonline.ch
version du 7 juillet 2025

https://www.rousseauonline.ch/Text/extrait-du-n-37-de-l-annee-litteraire-1780.php

[JEAN JACQUES ROUSSEAU]
D.R.G.

EXTRAIT Du N°.37 DE L'ANNÉE LITTÉRAIRE 1780. LETTRE A M. D'ALEMBERT

[9 décembre 1780== Du Peyrou/Moultou 1780-1789 quarto
édition; t. XV, pp. 544-554.]

[544]

EXTRAIT Du N°37 DE L'ANNÉE LITTÉRAIRE 1780.

LETTRE A M. D'ALEMBERT.

Souffrez, Monsieur, que j'aye l'honneur de vous adresser quelques observations sur la lettre qui se trouve dans le Mercure du 14 octobre, page 85. Quoiqu'il fût peu vraisemblable qu'on eût osé abuser d'un nom tel que le vôtre, comme il ne l'étoit gueres plus que vous eussiez écrit cette étonnante lettre, j'ai cru devoir les renfermer, jusqu'à-ce qu'un long silence de votre part l'eût avouée. Vous vous y plaignez, Monsieur, avec une modération exemplaire, d'une note placée à la page 27 de la brochure intitulée: *Rousseau Juge de Jean-Jaques*: à cela je vous reconnois bien; mais je ne vous reconnois plus quand vous dites, *l'auteur quel qu'il soit (car peut-être est-ce un ennemi de feu M. Rousseau) paroît avoir la tête fort dérangée.* Cette assertion est d'une dureté tout-à-fait opposée à l'urbanité de votre caractere; elle outrage le coeur, ou l'esprit de l'Editeur de cette brochure, puisqu'il s'est nommé; & il répugne à croire que M. *Brooke Bootby* qui n'est connu dans ce pays-ci qu'à titre d'ami de M. *Rousseau*, ait mérité de vous tant de rigueur. De plus, quand il seroit vrai que le Dialogue entre *Rousseau* & un François annonceroit le dérangement de la tête de son auteur, (ce que je nie, & ce que vous ne pouvez affirmer, puisque vous ne l'avez [545] que parcouru), la vertu & le génie ne mettant point à l'abri de l'altération des organes, comment pourroit-on n'y pas reconnoître *Rousseau*? Quel est l'écrivain, (excepté vous, Monsieur, qui

certainement n'en êtes pas l'auteur,) qui, jouissant de toutes ses facultés, pût mettre dans ses ouvrages la profondeur de raisonnement, la chaleur d'expressions, l'élévation d'idées, & les graces de style qui éclatent dans celui-là? En vérité, la folie, qui écriroit ainsi, décréditeroit à jamais l'éloquence de la raison. Ce n'est pas tout; à titre d'éclaircissement vous ajoutez, Monsieur:

1°. *L'auteur de la brochure convient que les articles de musique fournis à l'Encyclopédie par M. Rousseau, ne m'ont été remis qu'en 1750. Or, en 1749 j'avois donné à l'Académie des sciences un extrait fort détaillé (imprimé la même année) de la théorie de M. Rameau.*

C'est, Monsieur, ce que personne ne vous conteste, & ce qui est fort indifférent à l'objet dont il s'agit. Il en est d'autant plus surprenant que vous cherchiez à tirer avantage de l'aveu d'un homme que vous regardez comme un fou.

2°. *M. Rousseau n'a gueres fait mention de ces principes; (de ceux de M. Rameau) que pour les combattre; il les avoit d'abord approuvés; mais il changea d'avis depuis une querelle qu'il eut avec ce savant musicien.*

Eh! Monsieur, est-il digne de vous de supposer des motifs vicieux à la révolution qui s'est opérée en fait de musique dans eu dans les opinions de M. *Rousseau*, quand elle peut en avoir eu d'innocens? A mesure qu'on acquiert de l'expérience, & que le goût se perfectionne, on en vient à faire peu de cas de ce [546] qu'on avoit le plus estimé. Pouvez-vous l'ignorer, vous, qui dans une réponse à la critique que M. *Rameau* avoit faite de vos articles *fondamental, & game,* défendiez *M. Rousseau*, contre M. *Rameau* lui-même; & disiez à ce dernier: «avant que d'avoir entendu vos opéras, je ne croyois pas qu'on pût aller au-delà de Lully & de Campra; avant que d'avoir se entendu la musique des Italiens, je n'imaginois rien audessus de la nôtre;» & voudriez-vous qu'on cherchât dans les petites dissentions qui se sont élevées entre vous, & *le savant musicien*, le principe de la préférence que vous avez enfin donnée à la musique italienne sur la nôtre, c'est-à-dire, sur la sienne?

3°. *On ajoute dans cette même note dont je me plains, que la seconde édition de mes Elémens à laquelle j'avois sait quelques additions, a paru en 1768, immédiatement après le Dictionnaire de musique de M. Rousseau. Or, cette seconde édition où je n'ai pas changé un mot depuis, est de 1761, six ans avant l'impression du Dictionnaire de musique; mais ce qu'il y a de plus singulier, c'est que dans ce Dictionnaire à l'article Mode, page 288, M. Rousseau cite un long passage de mes Elémens, qui ne se trouve que dans la seconde édition; preuve incontestable, si je ne me trompe, que cette édition a précédé le Dictionnaire, & que si M. Rousseau est l'auteur de la note, sa mémoire l'a bien mal servi. Il me paroît difficile de répondre à ces faits, & à ces dates.*

Sans la réputation de candeur que vous vous êtes acquise, Monsieur, sans l'espece de défi qui termine cette période, elle me paroîtroit bien insidieuse, mais cette phrase; *Il me paroît* [547] d *ifficile de répondre, à ces faits, & à ces dates*, prouve qu vous êtes de bonne foi, & me fait espérer que vous ne me sautez pas mauvais gré de relever les petites inadvertance qui vous sont échappées.

Vous vous êtes fort éloigné de votre exactitude ordinaire en citant une partie de la note dont vous vous plaignez, Monsieur; en la relisant vous en serez étonné vous-même. Pour vous épargner la peine de reporter vos yeux sur un ouvrage que vous n'avez pas goûté, je veux vous la transcrire d'un bout à l'autre: la voici.

«Tous les articles de musique que j'avois promis pour l'Encyclopédie, furent faits dès l'année 1749, & remis par M. *Diderot* l'année suivante à M. d'*Alembert* comme entrant, dans la partie mathématique dont il s'étoit chargé: quelque tems après, parurent ses Elémens de

musique. En 1768 parut mon Dictionnaire, & *quelque tems après une nouvelle* édition de ses Elémens, avec des augmentations. Dans l'intervalle avoit aussi paru un Dictionnaire des Beaux-Arts, où je reconnus plusieurs petits articles de ceux que j'avois faits pour l'Encyclopédie. M. d' *Alembert* avoir des bontés si tendres pour mon Dictionnaire de musique, qu'il offrit au Sieur Gui d'en revoir obligeamment les épreuves; faveur que sur l'avis que celui-ci m'en donna, je le priai de ne pas accepter.»

Remarquez, s'il vous plaît, Monsieur, que M. *Rousseau* dit: «en 1768 parut mon Dictionnaire, & *quelque tems après,» & non pas immédiatement après «une nouvelle,»* & non pas *la seconde* «édition de ses Elémens avec des [548] augmentât ions.» Ce n'est pas avec vous qu'il faut appuyer sur l'énorme différence qu'il'y a entre les expressions que vous prêtez à M. *Rousseau* & celles qu'il a employées. Il est tout simple, Monsieur, que n'ayant donné à cette note, peu faite pour affecter votre tranquillité, qu'une attention très-superficielle, vous ayez, sans dessein, substitué quelques mots à quelques autres: mais cette substitution tire à de si grandes conséquences jour la mémoire de M. *Rousseau*, que toute personne honnête qui en sera frappée desirera d'en prévenir l'effet. Voilà pourquoi, encouragée par vous-même, je vais tâcher de vous démontrer que cette note ne contient rien qui ne suit rigoureusement vrai; & afin d'exposer mes preuves dans un ordre lui les rende plus sensibles, je vais séparer les articles qui la composent, & les discuter chacun en particulier.

«Tous les articles que j'avois promis pour l'Encyclopédie» (dit M. *Rousseau*) "surent faits dès l'année 1749, & remis par M. *Diderot,* l'année suivante, à M. d'*Alembert*, comme, entrant dans la partie mathématique dont il s'étoit chargé: quelque tems après parurent ses Elémens de musique.» C'est, Monsieur, ce que vous ne détruisez pas; car, en disant: or en 1749 *j'avois donné à l'Académie des sciences un extrait sort détaillé (& imprimé la même année), de la théorie de M. Rameau*, il est si vrai crue vous ne prétendez pas parler de vos Elémens, que vous ajoutez, *extrait dont mes Elémens le musique ne sont que l'extension*. Eh bien! Monsieur, c'est précisément cette *extension* qui forme vos Elémens dont M. *Rousseau* parle. Or ils ne parurent qu'en 175 2: on n'en sauroit douter, puis qu'indépendamment de la notoriété publique, [549] & de la date que porte l'édition, on en trouve la preuve dans une note de votre réponse à M. *Rameau* que j'ai déjà citée. Vous y dites en propres termes, en parlant d'un savant Italien: «il est le premier qui m'ait fait cette objection sur l'accord de *sixte superflue*, dès l'année 1752, où parut la premiere édition de ces Elémens de musique, &c. M. Rousseau est donc fondé à dire, malgré l'*extrait fort détaillé imprimé en* 1749, que vos Elémens de musique parurent *quelque tems après* que ses articles de musique vous eurent été remis par M. *Diderot*, puisqu'ils vous le furent en 1750.

«En 1768 parut mon Dictionnaire, & *quelque tems après une nouvelle* édition de ses Elémens avec des augmentations.»

Ici, Monsieur, toutes mes idées se confondent en voyant l'inconcevable distraction qui vous porte à dire: *on ajoute dans cette même note dont je me plains, que la seconde Edition de mes Elémens à laquelle j'avois fait quelques additions a paru en 1768*, immédiatement *après le Dictionnaire de musique de M. Rousseau. Or, cette seconde Edition où je n'ai pas changé un mot depuis, est de 1762, six ans avant l'impression du Dictionnaire de musique.* Permettez-moi, Monsieur, de vous représenter que M. *Rousseau* ne parle pas de la seconde Edition de vos Elémens qu'il connoissoit avant de publier son Dictionnaire, puisqu'il y cite la page 22 de cette *seconde* Edition, mais d'une *nouvelle* Edition dont vous ne parlez point, qui parut en 1772, & dont voici le frontispice. *Elémens de musique théorique & pratique, suivant les principes de M. Rameau, éclaircis, développés & simplisiés par M. d'Alembert, de l'Académie françoise, des Académies*

[550] *royales des Sciences de France, de Prusse & d'Angleterre; de l'Académie royale des Belles-Lettres de Suède, & de l'institut de Bologne, nouvelle édition*, revue, corrigée, & considérablement augmentée. *A Lyon, chez Jean-Marie Bruyset, Imprimeur-Libraire, M. DCC. LXXII. avec approbation & privilege du Roi* .* [*Cette Edition se trouve à Paris chez *Nyon*, Libraire, rue du Jardinet, fauxbourg St, Germain.] M. *Rousseau* ne mérite donc aucun reproche pour avoir dit: «en 1768, parut mon Dictionnaire, & *quelque tems après*, une *nouvelle* Edition de ses Elémens avec des augmentations.» Car enfin cette nouvelle Edition existe, puisqu'elle est entre mes mains; elle n'a pu être faite, sans votre aveu; vous n'auriez pas souffert que les augmentations qu'elle contient fussent annoncées sous votre nom, si vous ne les aviez pas fournies; & elle a paru non pas immédiatement comme vous supposez, Monsieur, que le dit M. Rousseau, mais comme il le dit réellement, *quelque tems* après le Dictionnaire de musique. S'il falloit une autre preuve de l'existence de cette *nouvelle* Edition donnée en 1772, que celles que je viens de produire, je la trouverois dans une note que tous avez consacrée à la reconnoissance, & qui termine le discours préliminaire de cette *nouvelle* Edition. Vous dites, Monsieur, dans cette note, en parlant de M. l'Abbé *Roussier*: «il a eu la bonté de me communiquer un grand nombre de remarques très-justes, qu'il a faites sur la premiere Edition de ces Elémens, & dont j'ai profité pour perfectionner les suivantes.» Vous ne vous seriez pas exprimé ainsi, s'il n'y avoit eu, à votre connoissance, depuis la premiere Edition de [551] vos Elémens, que celle de 1762. Je sais bien qu'en 1759, vous cédâtes au Sieur *Bruyset* tous vos droits sur vos Elémens: mais cette cession n'empêche pas que vous n'ayez présidé aux Éditions postérieures qui en ont été faites; puisque c'est, je le répété, à celle de 1772, dont parle M. *Rousseau* que se trouve la note que je viens de citer. *Ce qu'il y a de plus singulier*, Monsieur, c'est que vous ayez oublié un fait de cette nature, au point d'entreprendre de convaincre de mensonge, l'homme célebre qui l'a avancé.

«Dans l'intervalle avoit aussi paru un Dictionnaire des Beaux-Arts, où je reconnus plusieurs petits articles de ceux que j'avois faits pour l'Encyclopédie.»

Le Dictionnaire des Beaux-Arts parut en effet en 1752, ainsi que la premiere Edition de vos Elémens. Je ne le connois point: mais vous le connoissez sans doute, Monsieur; vous connoissez aussi mieux que personne les articles que M. *Rousseau* avoit faits pour l'Encyclopédie: le plagiat dont il accuse l'auteur du Dictionnaire des Beaux-Arts, est donc prouvé par votre silence; car si cet auteur étoit irréprochable à cet égard, l'honnêteté des vues qui vous animent ne vous auroit pas permis de négliger sa justification, puisque vous avez daigné travailler à la vôtre.

«M. d'*Alembert* avoit des bontés si tendres pour mon Dictionnaire de musique, qu'il offrit au Sieur *Gui* d'en revoir obligeamment les épreuves; faveur que sur l'avis que celui-ci m'en donna, je le priai de ne pas accepter.»

Un fait que M. *Rousseau* affirme, & que vous ne niez pas, Monsieur, doit passer pour constant. De plus, M. *Du Peyrou* [552] habitant de Neufchâtel en Suisse, ami intime du célebre Genevois & dépositaire de ses papiers, a entre les mains, & s'engage à faire voir à quiconque le desirera, une lettre datée de *Paris le* 24 *décembre* 1764, dans laquelle le Sieur *Gui* propose à M. *Rousseau*, de vous choisir pour revoir les épreuves de son Dictionnaire, & ajoute pour l'y déterminer, qu'il est *sûr* que vous vous en serez un *plaisir*. Cette lettre ne dit pas que vous ayez *offert au Sieur Gui de revoir obligeamment les épreuves du Dictionnaire de musique*; non, elle ne le dit pas, mais elle le prouve. I. Parce qu'il n'est pas vraisemblable que le Sieur *Gui* ait pris sur lui de

risquer cette proposition sans que vous l'y eussiez autorisé. 2▮. Parce qu'il faut, pour qu'il ait été *sur* de votre bonne volonté, que de votre propre mouvement vous la lui ayez marquée. Votre éloignement pour M. *Rousseau* étoit déjà trop connu, pour que le Sieur *Gui* eût seulement eu l'idée d'obtenir de vous pour cet auteur, un service d'ami: tant de générosité ne se présume pas. 3▮. Enfin, parce qu'il est tout simple que l'honnête Libraire ait fait cette proposition en son nom, plutôt qu'au vôtre, afin que le refus, qu'il devoit prévoir, ne tombât pas directement sur vous. Ménagement qui n'a plus dû avoir lieu, dans les entretiens que le Sieur *Gui* a eus avec M. *Rousseau*, lorsqu'en Décembre 1765, celui-ci passa par Paris, pour se rendre en Angleterre: entretiens qu'il n'est pas douteux que le voyageur n'ait mis à profit pour éclaircir ce point délicat.

Tout ce que vous opposez, Monsieur, au *fait* établi par M. *Rousseau*, c'est que vous *ne vous le rappellez nullement*: j'oserai vous représenter que votre oubli ne fournit aucune [553] objection recevable contre la vérité de ce *fait.* Encore plus accoutume, sans doute, à faire des actes de bienfaisance, que de *nouvelles* Editions, il est bien plus extraordinaire que les soins que vous avez donnés à celle de vos Elémens, qui parut en 1771, n'aient laissé aucunes traces dans votre mémoire, qu'il ne l'est que vous ayez oublié que vous avez fait une *offre* obligeante qui n'a eu aucunes suites. Quant aux inductions qu'on pourroit tirer de cette offre, en la maintenant vraie, c'est un sujet que les égards qui vous sont dûs ne me permettent pas de traiter: mais ils ne me défendent pas de vous faire observer que, le dernier article de la note de M. *Rousseau*, n'est pas plus destitué de fondement que les autres.

Vous dites encore Monsieur; *ce même M. Rousseau, qui dans sons Dictionnaire m'honore en plusieurs endroits de se éloges, n'y fait entendre nulle part que mes Elémens aient été faits d'après lui; il savoit trop bien le contraire.*

Je vous demande bien pardon; mais cela ne me paroît pas au évident qu'à vous. Ce n'est certainement pas dans le dernier paragraphe de la préface de ce Dictionnaire, que vous puisez l'assurance de dire, *il savoit trop bien le contraire.* Le voici ce paragraphe.

«Si on a vu dans d'autres ouvrages, quelques article peu importans, qui sont aussi dans celui-ci; ceux qui pourront faire cette remarque, voudront bien se rappeller que dès l'année 1750, le manuscrit est sorti de mes mains, sans que je sache ce qu'il est devenu depuis ce tems-là. Je n'accuse personne d'avoir pris mes articles; mais il n'est pas juste que d'autres m'accusent d'avoir pris les leurs.»

[554] Il est apparent, Monsieur, que ce passage regarde le Dictionnaire des Beaux-Arts: il pourroit tout aussi bien regarder vos Elémens, puisque ces deux ouvrages sont de la même date, que M. *Rousseau* parle de plusieurs, & qu'il n'en nomme aucun. Dans ce cas-là, il auroit *fait entendre* que vos Elémens étoient, du moins en partie, *faits d'après lui.* Ce que ce vertueux philosophe *savoit* sur ce point, sera peut-être toujours un mystere pour le Public; mais ce n'en sauroit être un pour vous, Monsieur: ce ne sont donc pas les *éloges* qu'il vous donne dans son Dictionnaire qui doivent vous rassurer; c'est votre conscience: car si vous ne l'avez pas pillé, il n'a pas pu le croire.

Je craindrois de vous offenser, Monsieur, si, connoissant votre empire sur tout ce qui tient à la littérature, je m'adressois à tout autre qu'à vous pour obtenir que ma lettre trouve place dans le Mercure. Je vous prie donc instamment de vouloir bien l'y faire insérer d'ici au 13 Décembre inclusivement. Si contre toute apparence, vous vous refusiez à un soin si digne de

vous, ou qu'elle parût dans le Mercure avec des fautes de typographie capables d'en altérer le sens, je serois obligée de prendre d'autres voies pour la répandre.

J'ai l'honneur d'être,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéissante servante, D. R. G.

Le 28 Novembre 1780.

FIN.

CC